



Règlement technique

SECOURISTE DE PLONGÉE PREMIERS SECOURS SPÉCIFIQUES A LA PLONGÉE OXYGEN ADMINISTRATION STANDARD

Le règlement technique de la FLASSA se base sur les standards CMAS OXYGEN ADMINISTRATION STANDARD, Board of Directors Visa No:223 de 2023.

1. OBJECTIF DU PROGRAMME DE FORMATION

- 1.1. Le programme de formation des premiers secours avec administration d'oxygène et utilisation d'un défibrillateur vise à former les plongeurs et / ou apnéistes de la FLASSA à reconnaître les signes et symptômes des blessures liées à la plongée resp. l'apnée et à administrer les premiers secours à l'aide d'oxygène à un plongeur ou apnéiste¹ blessé dans l'attente de la prise en charge par les services de secours compétents. Ce programme suit les « guidelines » de l'European Resuscitation Council en vigueur² et se limite à la réanimation d'adultes³.

Cette formation se limite aux premiers secours spécifiques à la plongée et n'est pas identique au modèle du cours européen de First-Aid⁴. Elle ne se substitue pas aux services de secours publics ; elle intervient en amont, en complémentarité.

2. CLASSIFICATION

- 2.1. Le programme de cette formation de secouriste de plongée⁵ est classé comme un programme de formation spécialisé de niveau débutant.

3. EXIGENCES RELATIVES AUX INSTRUCTEURS ET AUX ASSISTANTS

- 3.1. Le programme de cette formation aux premiers secours et aux gestes de réanimation cardio-pulmonaire (Basic Life Support - BLS) avec administration d'oxygène et utilisation d'un défibrillateur peut être assuré par tout moniteur FLASSA/CMAS ayant au minimum le grade de moniteur CMAS une étoile et titulaire au minimum d'une certification de formateur BLS reconnue par la FLASSA.
- 3.2. Le moniteur FLASSA/CMAS une étoile peut être assisté par un plongeur CMAS trois étoiles, titulaire au minimum d'une certification de formateur BLS reconnue par la FLASSA, resp. un instructeur reconnu par le CGDIS ou un médecin.

4. STRUCTURE ET DURÉE DU PROGRAMME DE FORMATION

- 4.1. Le programme de cette formation comprend les deux (2) sections suivantes :

- 4.1.1. SECTION DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES :
la durée minimale est de 4 heures

¹ Le terme plongeur désigne dans ce règlement technique à la fois un plongeur bouteille et un plongeur apnéiste.

² <https://www.erc.edu/>

³ Par adulte on comprend dans ces cas toute personne après la puberté, soit généralement à partir de 12 ans.

⁴ <https://112.public.lu/fr/formation/premiersecours.html>

⁵ Le secouriste de plongée est formé dans les premiers secours spécifiques à la plongée avec administration d'oxygène.



4.1.2. SECTION DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PRATIQUES :
la durée minimale est de 3 heures

5. COMPÉTENCES D'UN SECOURISTE PLONGEE FLASSA

5.1. Un secouriste de plongée FLASSA doit être formé de manière qu'il ait les connaissances, les compétences et les expériences suffisantes pour fournir les premiers secours de Basic Life Support et administrer de l'oxygène à une victime de plongée lors d'une urgence de plongée sans la supervision d'un moniteur FLASSA, lorsqu'il est correctement équipé d'un équipement d'administration d'oxygène.

5.2. Un secouriste de plongée FLASSA est qualifié de

- préparer l'équipement d'administration d'oxygène pour une utilisation d'urgence ;
- procéder à une évaluation générale immédiate et effectuer une évaluation primaire sur une victime de plongée ;
- fournir les soins de base de réanimation à une victime de plongée ;
- fournir de l'oxygène à une victime de plongée à l'aide de diverses techniques d'administration d'oxygène.

Les paramètres dans lesquels le secouriste de plongée FLASSA est qualifié pour plonger sont ceux applicables aux autres certifications de formation de plongée qu'il détient déjà.

6. LIMITATIONS DE LA CERTIFICATION CMAS EN ADMINISTRATION D'OXYGÈNE

6.1. La certification FLASSA/CMAS de secouriste de plongée qualifie uniquement le participant à fournir de l'oxygène dans le cadre des premiers secours.

6.2. L'oxygène médical étant considéré comme une substance contrôlée dans de nombreux pays à travers le monde, l'administration d'oxygène à une victime d'accident de plongée dans un pays spécifique sera soumise à la législation applicable dans ce pays spécifique. Au Luxembourg, l'administration d'O₂ s'inscrit dans le cadre des gestes de premiers secours, conformément aux recommandations nationales en vigueur.

6.3. La certification de secouriste de plongée a une durée de validité de cinq (5) ans à compter de la date de délivrance. Un programme de remise à niveau est fortement recommandé.

7. CONDITIONS PRÉALABLES À LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION

7.1. Pour avoir accès au programme de secouriste de plongée FLASSA, le participant doit :

- être âgé d'au moins 14 ans (l'accord des parents ou du tuteur légal est requis lorsque le participant est mineur) ;
- licencié de la FLASSA
- avoir au minimum le brevet de plongée P1, resp. le brevet d'apnée A1.

8. RATIO PARTICIPANT / INSTRUCTEUR

8.1. Le nombre de participants à une séance de formation dépendra du nombre de kits de réanimation cardiopulmonaire (RCP), de mannequins disponibles et de défibrillateurs d'entraînement.

9. EXIGENCES POUR LA CERTIFICATION

9.1. Pour obtenir la certification de secouriste de plongée FLASSA, le participant doit avoir suivi 100% de la formation.

10. CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES REQUISES POUR LA FORMATION

10.1. ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES REQUIS

- Équipement d'administration d'oxygène adapté pour fournir de l'oxygène à une victime de plongée (bouteille d'oxygène (O₂) avec détendeur et masque facial à valve à la demande oro-nasale et masque de poche oro-nasal)
- Bouteille de Nitrox avec détendeur d'oxygène propre
- Mannequin adulte pour réanimation cardiopulmonaire (RCP)
- Défibrillateur (d'entraînement)
- Barrières et équipement de protection individuelle

10.2. L'OXYGÈNE ET LE PLONGEUR

Le participant doit avoir une connaissance appropriée du gaz « oxygène », notamment :

- Qu'est-ce que l'oxygène ? (description, caractéristiques, risques et manipulation correcte)
- Aperçu des avantages de la respiration à haute concentration en oxygène dans le traitement des troubles liés à la plongée.

10.3. LE DEFIBRILLATEUR

- Utilisation des différents types de défibrillateurs

10.4. ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

10.4.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée de l'anatomie humaine en rapport avec l'administration d'oxygène, notamment dans les domaines suivants:

- Le cœur
- Le thorax
- Le système circulatoire
- Les poumons

10.4.2. Le participant doit avoir une connaissance appropriée de la physiologie humaine en rapport avec l'administration d'oxygène, notamment dans les domaines suivants :

- Mécanisme de la respiration
- Contrôle de la respiration
- Fonctions pulmonaires
- Transport des gaz
- Hypoxie et choc

10.5. TROUBLES LIÉS À LA PLONGÉE ET OXYGÉNOTHÉRAPIE

10.5.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des causes, des signes et symptômes, des mesures de premiers secours sur place et des avantages de l'administration d'oxygène pour les troubles suivants liés à la plongée :

- Samba / perte du contrôle moteur (PCM), spécialement en apnée
- Syncope et cas spécial de l'apnée
- Choc
- Maladie de décompression
- Barotraumatisme pulmonaire
- Œdème pulmonaire d'immersion
- Embolie gazeuse artérielle
- Noyade

10.5.2. Quasi-noyade

- Intoxication au monoxyde de carbone

10.6. EXAMEN D'UNE VICTIME DE PLONGÉE

10.6.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des techniques d'évaluation des victimes de plongée afin d'identifier et de traiter toute condition potentiellement mortelle qui pourrait mettre en danger la vie de la victime avant que de l'oxygène puisse lui être administré.

10.6.2. Cette technique comprend les éléments suivants :

- L'évaluation générale immédiate des dangers.
- L'évaluation primaire (voies respiratoires, respiration et circulation)
- Appel des secours et message d'alerte
- Procédure de secours
- Contrôle de la victime et de son (ses) coéquipier(s) [Buddy] de plongée
- Préparation de la procédure de secours à remettre aux services d'urgences CGDIS

10.7. TECHNIQUES DE SOUTIEN DE BASE

10.7.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des techniques de soutien de base suivantes :

- La technique de ventilation artificielle
- La ventilation artificielle avec un masque de poche
- La technique de RCP par un seul secouriste avec défibrillateur
- La technique de RCP par deux secouristes avec défibrillateur
- Les complications lors de la réanimation d'une victime de plongée

10.8. ÉQUIPEMENT D'ADMINISTRATION D'OXYGÈNE

10.8.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des équipements d'administration d'oxygène suivants adaptés au traitement d'une victime de plongée :

- Bouteilles et vannes d'oxygène
- Détendeur / débitmètre
- Tuyaux de raccordement
- Masques d'administration d'oxygène, y compris le masque facial à valve à la demande oro-nasale et le masque de poche oro-nasal

10.8.2. Le participant doit avoir une connaissance appropriée de la préparation de l'équipement d'administration d'oxygène pour une utilisation en cas d'urgence.

10.9. TECHNIQUES D'ADMINISTRATION D'OXYGÈNE

10.9.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des techniques suivantes d'administration d'oxygène à une victime de plongée qui respire :

- Administration d'oxygène via un système à la demande à une victime de plongée consciente qui respire.
- Administration d'oxygène via un masque de poche à débit constant à une victime de plongée consciente qui respire.
- Administration d'oxygène via un système à la demande à une victime de plongée inconsciente qui respire.
- Administration d'oxygène via un masque de poche à débit constant, resp. via un système spécial à une victime de plongée inconsciente qui respire.



10.9.2. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des techniques suivantes d'administration d'oxygène à une victime de plongée qui ne respire pas :

- Administration d'oxygène via un masque de poche à débit constant à une victime de plongée inconsciente qui ne respire pas.
- Administration d'oxygène via ballon autoremplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU / AMBU) à débit constant à une victime de plongée inconsciente qui ne respire pas.
- Administration d'oxygène via un système spécial à la demande (p.ex. O2rescue) à une victime de plongée inconsciente qui ne respire pas.

10.10. CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES POUR LES FOURNISSEURS D'OXYGÈNE

10.10.1. Le participant doit avoir une connaissance appropriée des problèmes liés à l'administration d'oxygène, notamment les suivants :

- Réglementation et lois
- Limites de l'oxygénothérapie
- Santé et sécurité des sauveteurs

11. CERTIFICATION

11.1. Après avoir suivi avec succès le programme de formation, le participant reçoit un brevet de plongeur FLASSA secouriste de plongée / CMAS Oxygen administrator.

12. MISES À JOUR

Version	Objet de la mise à jour	Décision du
1.0	Création du règlement. Règlement adopté en réunion du CT et CA	CT du 14/01/2026 CA du 09/02/2026